

LE PROGRAMME DE COMPENSATION DE GAZ À EFFET DE
SERRE CARBONE BORÉAL ATTESTE PAR LA PRÉSENTE QUE:



Évaluations Écohabitation

A COMPENSÉ 5 TONNE(S) D'ÉQUIVALENT CO₂
ÉMISE(S) EN L'AN 2014 PAR :

Le transport terrestre et aérien

LA COMPENSATION EST RÉALISÉE
PAR LA PLANTATION DE 72 ARBRES EN 2010
DANS LE PROJET DE RECHERCHE CARBONE BORÉAL

N° de registre : 01157

Date : 26/02/15

Claude Villeneuve
Professeur titulaire
Directeur de la Chaire en éco-conseil
Université du Québec à Chicoutimi